

Critères d'admissibilité et documents à apporter

Critères d'admissibilité:

Une personne seule	35 000\$
Un couple	45 000\$
Chaque personne à charge supplémentaire	2 500\$
Un adulte et un enfant	45 000\$
Revenus de placements maximum	999\$

Non admissibles:

Personnes décédées, en faillite, ayant des gains ou des pertes en capital, ayant un revenu de travail indépendant ou de location, les personnes ayant des dépenses d'emploi et les personnes ayant des biens à l'étranger.

Documents à apporter:

- Pension de vieillesse
- Supplément de revenu garanti
- Régie des rentes
- Relevé 31 ou taxes municipales
- Reçus pour frais médicaux
- Reçus de la popote, entretien ménager ou tout autre service professionnel reçu
- Frais de dentiste, lunettes, etc.
- Reçus de dons de charité
- Autres documents

418 827-8780
associationbenevolecb.com

11025 Bd Sainte-Anne #7,
Beaupré, QC G0A 1E0

Service offert par:



Association Bénévole
Côte-de-Beaupré
Pour le mieux-être des aînés!

En collaboration avec:



SERVICE D'AIDE
EN IMPÔT
PROGRAMME
DES BÉNÉVOLES
DEPUIS 1988

